



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 30 décembre 2021

Covid-19 | Renforcement des mesures de freinage en Haute-Saône face au rebond épidémique

La situation sanitaire s'est rapidement dégradée ces derniers jours avec l'arrivée en France du variant Omicron, alors-même que la cinquième vague liée au variant Delta perdure.

La Haute-Saône n'est pas épargnée. Le taux d'incidence départemental atteint 537 nouveaux cas pour 100 000 habitants, à un niveau jamais atteint localement lors des précédentes vagues. La tension sur le système sanitaire se fait sentir avec 41 personnes hospitalisées pour Covid-19, dont 8 sont en réanimation, soit un taux d'occupation des places de 67 %.

Dans ce contexte, de nouvelles mesures ont été annoncées par le Premier ministre pour renforcer davantage la vaccination et freiner la circulation du virus par des mesures proportionnées.

Ainsi, à compter de lundi 03 janvier, et pour trois semaines :

- les grands rassemblements seront limités à une jauge de : 2 000 personnes en intérieur et 5 000 personnes en extérieur ;
- les concerts debout seront interdits ;
- la consommation de boissons et d'aliments sera interdite dans tous les cinémas, les théâtres, les équipements sportifs et les transports collectifs, y compris longue distance et domestiques ;
- la consommation dans les bars et les cafés ne se fera pas debout mais seulement de manière assise ;
- le recours au télétravail est rendu obligatoire, dans toutes les entreprises et pour tous les salariés pour lesquels il est possible, à raison de 3 jours minimum par semaine et si possible 4 jours.

Renforcement du port du masque à l'extérieur

Par ailleurs, alors que le port du masque reste un des moyens les plus efficaces pour limiter la propagation du virus, le rebond épidémique enregistré localement nécessite de renforcer son application, en particulier dans les communes du département où le brassage de population est le plus important.

Aussi, après concertation avec les élus locaux, le port du masque sera obligatoire à partir du 31 décembre et jusqu'au 31 janvier sur l'ensemble du territoire (hors zones forestières) des communes de plus de 5 000 habitants et des communes limitrophes formant une unité urbaine (16 communes) :

- Vesoul, Pusey, Vaivre-et-Montoille, Noidans-les-Vesoul, Echenoz-la-Méline, Navenne, Quincey, Frotey-les-Vesoul ;

- Lure, Roye ;
- Luxeuil-les-Bains, Saint-Sauveur, Froideconche ;
- Gray, Arc-les-Gray ;
- Héricourt.

Des contrôles pédagogiques seront menés dans un premier temps par les forces de l'ordre. Le non-respect du port du masque pourra ensuite être puni de l'amende prévue pour les contraventions de 4^e classe, soit 135 €.

Pour mémoire, dans les autres communes du département, le port du masque reste obligatoire dans les lieux de concentration du public tels que les marchés, rassemblements de personnes, files d'attente, parvis des établissements scolaires aux heures d'entrées et sortie, parvis des lieux de culte aux heures d'entrée et de sortie des offices, parvis des établissements sociaux et médico-sociaux, gares, arrêts de bus, et dans les cours de récréation.

Encadrement des festivités du Nouvel an

S'agissant des festivités de Nouvel an, Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, tient à souligner l'esprit des responsabilités qui a présidé l'annulation des rassemblements festifs au regard des risques de contamination importants.

Afin de limiter les risques de relâchement des gestes barrières, plusieurs mesures ont été arrêtées en complément :

- les débits de boissons devront fermer à 02h00 du matin, sans dérogation possible,
- les événements se tenant dans des salles polyvalentes ou équivalent (ERP de type L) ne devront pas comporter de partie dansante, en cohérence avec la fermeture des discothèques et l'interdiction de la danse dans les bars et restaurants,
- la consommation d'alcool sur la voie publique sera interdite du 31 décembre à 08h00 au 1er janvier à 08h00.

Pour la protection de tous, Michel Vilbois, préfet de la Haute-Saône, invite les Haut-Saônoises et les Haut-Saônois à respecter strictement ces mesures ainsi que les gestes barrières, à se faire dépister au moindre signe et à s'isoler scrupuleusement en suivant les consignes le cas échéant.